



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E123374

VALABLE JUSQU'AU

18/06/2027

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 56 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 524 997 657 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4408303

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 151079125 C 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 151079125 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHAMPAGNE DEPANNAGES

50 AVENUE DU PIEMONT
52100 VALCOURT

Téléphone : 03 25 08 68 23

Fax :

Portable : 07 86 09 53 37

Site Internet : <http://www.champagne-depannages.fr>

E-mail : champagne.depannages51@orange.fr

Responsabilité légale :

GOLZ REMY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / GENTIL OLIVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5133 PROB | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 19/06/2025 |
| 5221 PROB | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert | 19/06/2025 |
| 5222 PROB | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 19/06/2025 |
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 19/06/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois | 19/06/2025 |
| o Poêle ou insert bois | 19/06/2025 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 19/06/2025 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 19/06/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.